

Formation Initiale des Sauveteurs Secouristes du Travail (SST)

PSI06 – Prévention/Santé/Incendie
01/2026



Formation INTER ou INTRA

DURÉE

2 jours (14h)

PUBLIC

Personnes susceptibles d'intervenir en tant que secouristes dans l'entreprise

PRÉREQUIS

Néant

DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE

Formation basée sur des études de cas, des démonstrations pratiques, des phases d'apprentissage et des cas concrets. La formation est essentiellement pratique, les explications étant accompagnées de la mise en situation pour l'apprentissage des gestes.

EQUIPEMENTS & ENCADREMENT

Formation animée par un formateur professionnel dont les compétences techniques sont validées par la CARSAT.

VALIDATION DE LA FORMATION

Un certificat de « SAUVETEUR-SECOURISTE DU TRAVAIL » est délivrée aux personnes ayant participé activement à l'ensemble de la session et fait l'objet d'une évaluation favorable de la part du formateur. La périodicité de recyclage est fixée à 24 mois maximum (il appartient à l'entreprise qui le souhaite de mettre en œuvre un recyclage plus fréquent).

COÛT

Nous consulter pour établir un devis

REFERENCEMENT

Formacode : 42829
CPF : RS715

LIEU

A Saint Fons ou sur le site du client

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Le sauveteur secouriste du travail doit être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident et, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention
- Mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise

CONTENU

Conformément au programme élaboré par l'INRS :

- Accueil des stagiaires et présentation de la formation initiale de sauveteur secouriste du travail
- Être capable de situer le cadre juridique de son intervention
- Être capable de situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
- Être capable de contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention
- Être capable d'informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la /des situation(s) dangereuse(s) repérée(s)
- Être capable de réaliser une protection adaptée
- Être capable d'examiner la(les) victime(s) avant / et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir
- Être capable de faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise
- Être capable de secourir la(les) victime(s) de manière appropriée
- Epreuve certificative n°1 : réalisée à partir de la mise en place d'une situation d'accident du travail simulée, suivie, le cas échéant, d'une analyse avec le formateur.
- Epreuve certificative n°2 : réalisée sous forme d'entretien (questions/réponses) entre le candidat et le formateur, ayant comme support la mise en situation de travail simulée de l'épreuve n°1
- Annonce des résultats et remise des attestations de formation aux stagiaires
- Bilan et évaluation à chaud de la formation par les stagiaires

Contact : Nathalie BIENFAIT 04 72 89 06 30 – Liliane BILE 04 72 89 06 19

Mail : reglementation-inscription@interfora.fr

Pour les personnes en situation de handicap, nous vous invitons à contacter notre Référent Handicap au 04.72.89.06.26

www.interfora-ifaip.fr